



IFRS training : Stay tuned

Soyez prêt pour la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location

Mardi 24 mai 2016

Bureaux Deloitte, 1 rue du Pré de la Bichette - 1202 Genève

Chère Madame, cher Monsieur,

Le 13 janvier 2016, l'IASB a mis un terme aux nombreuses discussions relatives à la comptabilisation des contrats de location avec **l'émission de la nouvelle norme IFRS 16** tant attendue. Cette norme, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019, a pour objectif de permettre **une plus grande transparence et meilleure comparabilité des bilans des sociétés**. Bien que le délai avant l'entrée en vigueur semble encore long, cette nouvelle norme comporte un nombre important de changements à anticiper et ce, le plus rapidement possible. Il convient en effet de souligner que les impacts de cette nouvelle norme pourraient être considérables et que son application représente bien plus qu'un simple exercice comptable.

Une norme à anticiper dès maintenant

Si 2019 peut paraître encore lointain, il nous semble important de vous aider à comprendre les implications de cette nouvelle norme dès aujourd'hui afin que vous puissiez



LIEU DE LA FORMATION

Deloitte SA
1 rue du Pré-de-la-Bichette
1202 Genève
Parking : Nations

HORAIRES

08h30 Accueil-café
09h00 Début de la formation
10h30-10h45 Pause
13h00 Cocktail déjeunatoire

mener une analyse des impacts et adapter votre communication en interne et en externe rapidement.

C'est dans cette optique que nous avons défini le contenu de **notre demi-journée de formation du 24 mai prochain, spécialement dédiée à la norme IFRS 16, au sein de nos bureaux à Genève.**

Afin de couvrir à la fois les **aspects techniques** de la norme ainsi que les **aspects pratiques** d'implémentation que vous pourrez rencontrer, nous vous proposerons des cas pratiques ainsi que le témoignage de **Lesley Griffiths, Group Technical Accounting Manager chez Richemont, et responsable de la mise en œuvre d'IFRS 16.** En introduction de la demi-journée, **Karl Frank Meinzer, Associé** au sein de notre département de conseil en immobilier, abordera les enjeux et opportunités que la norme IFRS 16 présente pour les sociétés d'un point de vue de la stratégie immobilière.

Notre formation s'adresse aux Directeurs financiers, Responsables des services consolidation, Spécialistes IFRS, Responsables financiers et comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation en normes IFRS, Contrôleurs de gestion, Trésoriers ou Analystes financiers.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette formation et vous adressons nos salutations les meilleures.

Fabien Bryois
Associé

Joelle Herbet
Directrice



MODALITES D'INSCRIPTION

CHF 450.- HT par participant.

Ce prix comprend la participation à la session de cours souhaitée, les supports de cours, ainsi qu'un cocktail déjeunatoire et les pauses-café.

[> CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Suis-je concerné par la norme IFRS 16 ?

Si certains secteurs d'activité sont plus touchés que d'autres par IFRS 16, comme par exemple le **commerce de détail, les voyages et les loisirs ou le transport aérien, toutes les entreprises qui louent des biens immobiliers et des véhicules** vont être affectées. La norme IFRS 16 requiert en effet de **comptabiliser pratiquement tous les contrats de location dans le bilan du preneur**, à deux exceptions près : les contrats de location à court terme et les contrats de location des actifs sous-jacents de faible valeur.

Un tel changement de comptabilisation peut avoir des impacts importants au niveau:

- **de vos indicateurs financiers** et par conséquent de votre communication avec les investisseurs, sur le financement, sur la rémunération ;
- **des systèmes de collecte d'information** que vous avez à disposition afin de récolter les données nécessaires afin de satisfaire aux exigences de comptabilisation et présentation de la nouvelle norme.

[En savoir plus](#)

Agenda de la formation

- IFRS 16 - une opportunité pour revoir et optimiser votre stratégie en lien avec vos contrats de location
- Présentation de la nouvelle norme et de ses principaux impacts sur les états financiers (comptabilisation et présentation des comptes). Cas pratiques et exercices
- Analyse des impacts induits sur les ratios, la communication financière etc.
- Retour d'expérience sur un projet d'implémentation d'IFRS 16, de l'analyse des impacts à la mise en place technique de la nouvelle norme par **Lesley Griffiths, Technical Accounting Manager chez Richemont**

Modalités d'inscription et d'annulation

Les frais d'inscription pour la session diplômante sont fixés à **CHF 450 hors TVA** par participant. Ce prix comprend la participation à la session de cours souhaitée, les supports de cours, ainsi qu'un cocktail déjeunatoire et les pauses-café.

Un certificat pourra vous être remis à la fin de la séance, attestant de votre participation, et vous permettant de valider des heures de formation dans le cadre d'un agrément.

Il est possible d'annuler votre inscription sans frais jusqu'à 2 semaines avant la date de formation. Au-delà de cette date, un montant correspondant à 50% des frais de participation sera dû. Vous aurez toutefois la possibilité de désigner un remplaçant.

[Inscription](#)

Dans la présente invitation, la désignation Deloitte fait référence à Deloitte SA, une filiale de Deloitte LLP. Deloitte LLP est la société britannique affiliée de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ('DTTL'), une « UK private company limited by guarantee » (une société à responsabilité limitée de droit britannique), dont les sociétés affiliées constituent des entités juridiques indépendantes et séparées. Pour une description détaillée de la structure juridique de DTTL et de ses sociétés affiliées, veuillez consulter le site www.deloitte.com/ch/about.

Deloitte SA est une société d'audit agréée et surveillée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

[Home](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Confidentialité](#) | [Cookies](#)

© Deloitte SA 2016. Tous droits réservés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part suivez ce lien pour vous [désinscrire](#) de toute communication e-mail. Merci de noter qu'en poursuivant cette désinscription vous ne recevrez plus aucune communication marketing de Deloitte ni d'invitations à nos événements.